

Communauté de Communes des Portes du Luxembourg
Procès-verbal des délibérations du Conseil de Communauté
Séance du 16 avril 2026

Date de convocation : 10 avril 2026 Nombre de membres : En exercice : 69 Présents : 64 Pouvoirs : 4 Votants : 68	L'an deux mil vingt-six, le 16 avril à 19H00 Le Conseil de Communauté légalement convoqué par Frédéric LATOUR, Président sortant, s'est réuni en séance publique à la salle des fêtes de Carignan. <u>Etaient présents</u> : (ANGECOURT) M Franck SARTELET ; (ARTAISE LE VIVIER) M. Fabien WARZEE ; (AUFLANCE) M. Jean-Marie TURCHI ; (AUTRECHT ET POURRON) M. Brice PARISOT ; (BEAUMONT EN ARGONNE) M Florian PREVOST ; (BIEVRES) M. Michel VIGNOL ; (BLAGNY) M. Jean-Jacques COEN, Mme. Marie France DE CHECCHI ; (BREVILLY) M Olivier HIBLOT ; (BULSON) M. Julien CAILLET ; (CARIGNAN) M Edouard VIZCAINO, M Jérôme PASQUALI, Mme Céline GASMI NEMERY, M Erick MAREST, Mme Cynthia PIETTE, Mme Mélissa KACZMARECK ; M Philippe LOUSTH ; (CHEMERY/BAR) M. Bernard RICLOT ; (DOUZY) M Jean Pierre AUBRIET, M Gérard MASCHINO, Mme. Catherine DOUBLET, M Thierry SCHAEER, Mme Chantal KUCHARSKI, Mme Françoise MAIGRET ; (ESCOMBRES ET LE CHENOIS) Mme Aurélie BODY ; (EUILLY LOMBUT) M. Jean-Yves JONET ; (FROMY) Mme Dominique GERARD ; (LA BESACE) M. Jean-Hugues LOUIS ; (LA FERTE/CHIERS) M. Etienne MALCUIT ; (LES DEUX VILLES) M Sébastien WARCET ; (LETANNE) M Dominique BARRE ; (LINAY) M. Francis ANNOULD ; (MAISONCELLE ET VILLERS) Mme Sylvie CLOUET ; (MALANDRY) Mme Annick DUFILS ; (MARGNY) Mme Catherine BRACONNIER ; (MARGUT) M. François DUMONT ; (MATTON CLEMENCY) Mme. Sophie CHEVALIER ; (MESSINCOURT) M. Michel SABATIER ; (MOGUES) M. Marc WATHY ; (MOIRY) Mme Jacqueline PIERRE ; (MOUZON) M Gérard RENWEZ ; M Didier MICHEL, Mme Patricia SCHNEIDER, M Lionel BIHIN, Mme Sylvie TORDO, M Didier GIRO ; (OSNES) Mme Nathalie SOHYER ; (PUILLY CHARBEAUX) M. Jean Paul LEFEBVRE ; (PURE) Mme Virginie DELGOFFE ; (RAUCOURT ET FLABA) Mme Véronique DURU, M. Mustapha HOUAZENE ; (REMILLY-AILLICOURT) M Bernard GOUT, Mme Stéphanie LEROY ; (SACHY) M Gilbert GIBOU ; (SAILLY) M Cédric LADURELLE ; (SAPOGNE SUR MARCHE) M. Christophe GERARD ; (SIGNY MONTLIBERT) Mme Josée LEFEBVRE ; (STONNE) M. William REBISZ ; (TETAIGNE) M. Jean-Marie PIERRE ; (TREMBLOIS LES CARIGNAN) M. Christian HILGER ; (VAUX LES MOUZON) Mme Francine PEDRONI ; (VILLY) M. Julien LALLEMENT ; (WILLIERS) Mme Marianne VENET HUDEC ; (YONCQ) Mme Marie-Pascale PONSIGNON. <u>POUVOIRS</u> : (BLAGNY) M Daniel MANZINALI donne pouvoir à (BLAGNY) M. Jean-Jacques COEN ; (HARAUCOURT) M. Clément PANARD donne pouvoir à (RAUCOURT ET FLABA) M. Mustapha HOUAZENE ; (HERBEUVAL) M. Franck JULLIEN donne pouvoir à (MARGNY) Mme Catherine BRACONNIER ; (VILLERS DEVANT MOUZON) M. Ludovic BEAURAIN donne pouvoir à (RAUCOURT ET FLABA) Mme Véronique DURU. <u>Absents excusés</u> : (BLAGNY) M Daniel MANZINALI ; (HARAUCOURT) M. Clément PANARD ; (HERBEUVAL) M. Franck JULLIEN ; (LA NEUVILLE A MAIRE) M. Vincent BOURGIN ; (VILLERS DEVANT MOUZON) M. Ludovic BEAURAIN. Mme Catherine BRACONNIER a été désignée secrétaire de séance.
--	---

**SOUS LA PRESIDENCE DE M. FREDERIC LATOUR, PRESIDENT SORTANT DE LA COMMUNAUTE DE
COMMUNES DES PORTES DU LUXEMBOURG.**

M. Frédéric LATOUR, Président sortant, souhaite la bienvenue aux 69 élus du conseil de communauté. Il précise que 20 nouveaux maires sont accueillis et qu'environ 34 délégués sont nouveaux.

Il rappelle aux nouveaux élus que la représentation de la communauté de communes au sein des structures extérieures est essentielle. Elle permet de faire entendre la voix de la collectivité et d'éviter de subir les décisions prises par d'autres territoires.

Par ailleurs, M LATOUR tient à clarifier la situation et à mettre fin aux rumeurs concernant la fermeture du centre aquatique. Une procédure est actuellement en cours, mais il précise que cette fermeture est liée à des dysfonctionnements en matière de sécurité, tant pour les usagers que pour les membres de l'équipe. Il insiste sur le fait qu'aucune atteinte physique n'a été portée aux enfants, afin de couper court aux spéculations infondées. Un communiqué de presse a été diffusé ce jour et en a été lu à l'assemblée. En l'état actuel, aucune date de réouverture du centre aquatique ne peut être avancée.

M. LATOUR souhaite remercier l'ensemble des élus et le personnel de la CCPL pour ces six années de travail menées dans un esprit de coopération et d'efficacité et souhaite à chacun une pleine réussite pour la suite.

Délibération n°2026/43 portant installation du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des Portes du Luxembourg. Suite au renouvellement général des mandats municipaux, un nouveau conseil de communauté doit être installé. Le conseil est constitué de 69 membres titulaires, représentants des communes. Pour rappel, les communes qui n'ont qu'un siège désignent un suppléant dans l'ordre du tableau du maire et des adjoints.

Plusieurs élus n'ont pas souhaité siéger :

Euilly Lombut: Suite à la démission par courrier en date du 23 mars 2026 du poste de délégué titulaire, de M Daniel DOZIERES Maire de la commune et de Mme GINGEMBRE Fabienne 1ère adjointe, M Jean Yves JONET 2ème adjoint est désigné délégué titulaire pour sa commune. Le suppléant désigné est M Jérôme ROLAND Conseiller municipal.

Les Deux Villes: Suite à la démission par courrier en date du 21 mars 2026 du poste de délégué titulaire de M STENOU Laurent Maire de la commune, Mme JEANJEAN Annie 1ère adjointe est désignée déléguée titulaire de sa commune. Le suppléant désigné est M WARCET Sébastien 2ème adjoint.

Raucourt et Flaba: Mme Véronique DURU est désignée première déléguée titulaire. Suite à la démission par courrier en date du 23 mars 2026 du poste de second délégué titulaire, de M Bruno LOPES FERREIRA 1er adjoint, de Mme Sandrine FRANQUENOUILLE 2ème adjointe et de M Bruno LAQUEUE 3ème adjoint, M Mustapha HOUAZENE conseiller municipal est désigné second délégué titulaire pour la commune de Raucourt et Flaba.

Le Conseil de Communauté de Communes PREND ACTE de la nouvelle composition du conseil communautaire de la Communauté de Communes tel que présenté ci-dessous :

COMMUNES	Titulaire ou Suppléant	Nom -Prénom
ANGECOURT	Délégué titulaire	M. Franck SARTELET
	Délégué suppléant	Mme Sylvie TISSERAND
ARTAISE LE VIVIER	Délégué titulaire	M. Fabien WARZEE
	Délégué suppléant	M. Régis ADNET
AUFLANCE	Délégué titulaire	M. Jean Marie TURCHI
	Délégué suppléant	M. Eric WEBER
AUTRE COURT ET POURRON	Délégué titulaire	M. Brice PARISOT
	Délégué suppléant	Mme Blandine AMET
BEAUMONT EN ARGONNE	Délégué titulaire	M. Florian PREVOST
	Délégué suppléant	Mme Nelly PRIETO
LA BESACE	Délégué titulaire	M. Jean-Hugues LOUIS
	Délégué suppléant	M. Marc LAURENT
BIEVRES	Délégué titulaire	M. Michel VIGNOL
	Délégué suppléant	M. Clément COUPEZ
BLAGNY	Délégué titulaire	M. Jean-Jacques COEN
	Délégué titulaire	Mme Marie-France DE CHECCHI
	Délégué titulaire	M. Daniel MANZINALI
BREVILLY	Délégué titulaire	M. Olivier HIBLOT
	Délégué suppléant	Mme Ginette PIERRE
BULSON	Délégué titulaire	M. Julien CAILLET
	Délégué suppléant	M. Frédéric PINGARD

COMMUNES	Titulaire ou Suppléant	Nom -Prénom
CARIGNAN	Délégué titulaire	M Edouard VIZCAINO
	Délégué titulaire	M. Jérôme PASQUALI
	Délégué titulaire	Mme. Céline GASMI NEMERY
	Délégué titulaire	M. Erick MAREST
	Délégué titulaire	Mme Cynthia PIETTE
	Délégué titulaire	Mme Melissa KACZMARECK
	Délégué titulaire	M Philippe LOUSTH
CHEMERY/BAR	Délégué titulaire	M. Bernard RICLOT
	<i>Délégué suppléant</i>	<i>M. François MAGUIN</i>
DOUZY	Délégué titulaire	M. Jean-Pierre AUBRIET
	Délégué titulaire	M. Gérard MASCHINO
	Délégué titulaire	Mme Catherine DOUBLET
	Délégué titulaire	M. Thierry SCHAEER
	Délégué titulaire	Mme Chantal KUCHARSKI
	Délégué titulaire	Mme Françoise MAIGRET
ESCOMBRES ET LE CHENOIS	Délégué titulaire	Mme Aurélie BODY
	<i>Délégué suppléant</i>	<i>Mme Juliette MAGNAUDET</i>
EUILLY LOMBUT	Délégué titulaire	M. Jean Yves JONET
	<i>Délégué suppléant</i>	<i>M. Jerome ROLAND</i>
FROMY	Délégué titulaire	Mme Dominique GERARD
	<i>Délégué suppléant</i>	<i>M. Benoit BRION</i>
HARAU COURT	Délégué titulaire	M. Clément PANARD
	<i>Délégué suppléant</i>	<i>M Joel POTTIER</i>
HERBEUVAL	Délégué titulaire	M. Franck JULLIEN
	<i>Délégué suppléant</i>	<i>M. Nicolas HUET</i>
LA FERTE SUR CHIERS	Délégué titulaire	M. Etienne MALCUIT
	<i>Délégué suppléant</i>	<i>Mme Catherine BOURGERY</i>
LA NEUVILLE A MAIRE	Délégué titulaire	M. Vincent BOURGIN
	<i>Délégué suppléant</i>	<i>M. Sébastien BERTEAUX</i>
LES DEUX VILLES	Délégué titulaire	Mme Annie JEANJEAN
	<i>Délégué suppléant</i>	<i>M. Sebastien WARCET</i>
LETANNE	Délégué titulaire	M. Dominique BARRE
	<i>Délégué suppléant</i>	<i>Mme Charline BARRE</i>
LINAY	Délégué titulaire	M. Francis ANNOULD
	<i>Délégué suppléant</i>	<i>M. Raphael PIERROT</i>
MAISONCELLE ET VILLERS	Délégué titulaire	Mme Sylvie CLOUET
	<i>Délégué suppléant</i>	<i>M. David HENRIET</i>
MALANDRY	Délégué titulaire	Mme Annick DUFILS
	<i>Délégué suppléant</i>	<i>Mme Aurore THIEBAUT</i>
MARGNY	Délégué titulaire	Mme Catherine BRACONNIER
	<i>Délégué suppléant</i>	<i>M. Hubert PROTIN</i>
MARGUT	Délégué titulaire	M. François DUMONT
	<i>Délégué suppléant</i>	<i>M Eric ROZE</i>
MATTON CLEMENCY	Délégué titulaire	Mme Sophie CHEVALIER
	<i>Délégué suppléant</i>	<i>M. Patrick BERTHOLET</i>
MESSINCOURT	Délégué titulaire	M. Michel SABATIER
	<i>Délégué suppléant</i>	<i>M. Patrick NORTIER</i>
MOGUES	Délégué titulaire	M. Marc WATHY
	<i>Délégué suppléant</i>	<i>M. Patrick GUILLIN</i>
MOIRY	Délégué titulaire	Mme Jacqueline PIERRE
	<i>Délégué suppléant</i>	<i>M. JérémY BARTHELEMY</i>
MOUZON	Délégué titulaire	M. Gérard RENWEZ
	Délégué titulaire	M. Didier MICHEL
	Délégué titulaire	Mme Patricia SCHNEIDER
	Délégué titulaire	M. Lionel BIHIN
	Délégué titulaire	Mme Sylvie TORDO
	Délégué titulaire	M. Didier GIRO
OSNES	Délégué titulaire	Mme Nathalie SOHYER
	<i>Délégué suppléant</i>	<i>M Daniel LANGINY</i>
PUILLY CHARBEAUX	Délégué titulaire	M. Jean-Paul LEFEBVRE
	<i>Délégué suppléant</i>	<i>Mme Céline COUTELOT</i>
PURE	Délégué titulaire	Mme Virginie DELGOFFE
	<i>Délégué suppléant</i>	<i>M. Guy FOURRIER</i>
RAUCOURT ET FLABA	Délégué titulaire	Mme Véronique DURU
	Délégué titulaire	M. Mustapha HOUAZENE
REMILLY AILLICOURT	Délégué titulaire	M. Bernard GOUT
	Délégué titulaire	M Stéphanie LEROY
SACHY	Délégué titulaire	M. Gilbert GIBOU
	<i>Délégué suppléant</i>	<i>Mme Maggy SERRANO</i>
SAILLY	Délégué titulaire	M. Cédric LADURELLE
	<i>Délégué suppléant</i>	<i>Mme Adeline SERAFINI</i>

COMMUNES	Titulaire ou Suppléant	Nom -Prénom
SAPOGNE SUR MARCHE	Délégué titulaire	M. Christophe GERARD
	Délégué suppléant	M. Florent LECLER
SIGNY MONTLIBERT	Délégué titulaire	Mme Josée LEFEBVRE
	Délégué suppléant	M. Vincent CHAIEB
STONNE	Délégué titulaire	M. William REBISZ
	Délégué suppléant	M. Christophe LEFEVRE
TETAIGNE	Délégué titulaire	M. Jean-Marie PIERRE
	Délégué suppléant	M Cédric REINACHTER
TREMBLOIS LES CARIGNAN	Délégué titulaire	M. Christian HILGER
	Délégué suppléant	Mme Marie Christine PONCIN
VAUX LES MOUZON	Délégué titulaire	Mme Francine PEDRONI
	Délégué suppléant	Mme Céline PICARD
VILLERS DEVANT MOUZON	Délégué titulaire	M. Ludovic BEAURAIN
	Délégué suppléant	Mme Elisabeth SZELET
VILLY	Délégué titulaire	M. Julien LALLEMENT
	Délégué suppléant	Mme Sophie CAILLOT
WILLIERS	Délégué titulaire	Mme Marianne VENET HUDEC
	Délégué suppléant	M Jean Louis VANDERSTRAETEN
YONCQ	Délégué titulaire	Mme Marie-Pascale PONSIGNON
	Délégué suppléant	M. Alain CORNET

Délibération n°2026/44 rappel de l'ordre du jour, visa des décisions du bureau et du président approbation du compte-rendu du conseil du 12 mars 2026, et désignation d'un secrétaire de séance. **Le conseil approuve à l'unanimité** la désignation de Mme Catherine BRACONNIER pour remplir les fonctions de secrétaire de séance, conformément à l'article L. 2121-15 du code général des Collectivités territoriales.

Le conseil approuve à l'unanimité le compte-rendu de la séance du 12 mars 2026, document qui a été adressé aux délégués avec la convocation au présent Conseil Communautaire en date du 10 avril 2026.

Le conseil a pris connaissance des décisions du président et des bureaux communautaires. **Le conseil a pris acte** de l'ordre du jour de la séance du 16 avril 2026, document qui a été adressé aux délégués avec la convocation au présent conseil communautaire en date du 10 avril 2026.

ELECTION DE LA PRESIDENTE

Monsieur Gérard RENWEZ, doyen d'âge de l'Assemblée, prend la présidence de l'assemblée.

Il fait appel à candidatures, Mme Véronique DURU, déléguée titulaire de la commune de Raucourt et Flaba est seule à faire acte de candidature

Il est procédé aux opérations de vote au scrutin secret.

Premier tour de scrutin :

68 bulletins ont été trouvés dans l'urne dont 3 bulletins blancs, aucun bulletin nul, 62 bulletins au nom de Mme Véronique DURU, 1 au nom de M Marc WATHY, 1 au nom de M Michel VIGNOL et 1 au nom de M Edouard VIZCAINO, donnant 65 suffrages exprimés.

La majorité absolue étant à 33 voix, **Madame Véronique DURU**, est proclamée Présidente de la Communauté de Communes et immédiatement installée dans ses fonctions.

SOUS LA PRESIDENCE DE MME VERONIQUE DURU, NOUVELLE PRESIDENTE ELUE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES

Délibération n°2026/45 portant détermination du nombre de vice-présidents et composition du Bureau de la Communauté de Communes des Portes du Luxembourg. **Le Conseil a décidé à l'unanimité** de fixer la composition du Bureau communautaire de la Communauté de Communes des Portes du Luxembourg comme suit :

- la Présidente,
- les dix Vice-Présidents ;
- les deux membres conseillers communautaires délégués ;

ÉLECTION DES VICE-PRESIDENTS ET DES MEMBRES DU BUREAU

ELECTION DU 1^{er} VICE-PRESIDENT

Sous la présidence de la nouvelle Présidente élue, Madame Véronique DURU, il est procédé à l'élection du 1^{er} vice-président. Il fait appel à candidatures, seul Jean Jacques COEN, délégué titulaire de la commune de BLAGNY, fait acte de candidature. Il est procédé aux opérations de vote au scrutin secret.

Premier tour de scrutin :

68 bulletins ont été trouvés dans l'urne, dont 4 bulletins blancs, aucun bulletin nul, 61 au nom de M Jean Jacques COEN, 2 au nom de Mme Catherine BRACONNIER et 1 au nom de M Edouard VIZCAINO, donnant 64 suffrages exprimés.

La majorité absolue étant à 33 voix, **M Jean Jacques COEN**, est proclamé élu 1^{er} vice-président de la Communauté de Communes et immédiatement installé dans ses fonctions.

ELECTION DU 2^{ème} VICE-PRESIDENT

Sous la présidence de la nouvelle Présidente élue, Madame Véronique DURU, il est procédé à l'élection du 2^{ème} vice-président. Il fait appel à candidatures. Seul M Ludovic BEAURAIN, délégué titulaire de la commune de VILLERS DEVANT MOUZON fait acte de candidature. Il est procédé aux opérations de vote au scrutin secret.

Premier tour de scrutin :

68 bulletins ont été trouvés dans l'urne, dont 6 bulletins blancs, aucun bulletin nul, 57 au nom de M Ludovic BEAURAIN, 1 au nom de M Francois DUMONT, 1 au nom de M Gérard RENWEZ, 1 au nom de M Edouard VIZCAINO, 1 au nom de M Michel VIGNOL et 1 au nom de M Franck SARTELET, donnant 62 suffrages exprimés.

La majorité absolue étant à 32 voix, **M Ludovic BEAURAIN**, est proclamé élu 2^{ème} vice-président de la Communauté de Communes et immédiatement installé dans ses fonctions.

ELECTION DU 3^{ème} VICE-PRESIDENT

Sous la présidence de la nouvelle Présidente élue, Madame Véronique DURU, il est procédé à l'élection du 3^{ème} vice-président. Il fait appel à candidatures. Seul M Francis ANNOULD, délégué titulaire de la commune de LINAY fait acte de candidature. Il est procédé aux opérations de vote au scrutin secret.

Premier tour de scrutin :

68 bulletins ont été trouvés dans l'urne, dont 2 bulletins blancs, aucun bulletin nul, 60 au nom de M Francis ANNOULD, 4 au nom de Mme Dominique GERARD, 1 au nom de M Jean Marie PIERRE et 1 au nom de M Etienne MALCUIT donnant 66 suffrages exprimés.

La majorité absolue étant à 34 voix, **Monsieur Francis ANNOULD**, est proclamé élu 3^{ème} vice-président de la Communauté de Communes et immédiatement installé dans ses fonctions.

ELECTION DU 4^{ème} VICE-PRESIDENT

Sous la présidence de la nouvelle Présidente élue, Madame Véronique DURU, il est procédé à l'élection du 4^{ème} vice-président. Il fait appel à candidatures. Seul M Brice PARISOT, délégué titulaire de la commune de AUTRECOURT ET POURRON fait acte de candidature. Il est procédé aux opérations de vote au scrutin secret.

Premier tour de scrutin :

68 bulletins ont été trouvés dans l'urne, dont 4 bulletins blancs, 0 bulletins nul, 61 au nom de M Brice PARISOT, 1 au nom de Mme Nathalie SOHYER, 1 au nom de M Fabien WARZEE et 1 au nom de M Olivier HIBLOT, donnant 64 suffrages exprimés.

La majorité absolue étant à 33 voix, Monsieur Brice PARISOT, est proclamé élu 4^{ème} vice-président de la Communauté de Communes et immédiatement installé dans ses fonctions.

ELECTION DU 5^{ème} VICE-PRESIDENT

Sous la présidence de la nouvelle Présidente élue, Madame Véronique DURU, il est procédé à l'élection du 5^{ème} vice-président. Il fait appel à candidatures. Seule Madame Sylvie TORDO, délégué titulaire de la commune de MOUZON, fait acte de candidature.

Il est procédé aux opérations de vote au scrutin secret.

Premier tour de scrutin :

68 bulletins ont été trouvés dans l'urne, dont 7 bulletins blancs, 1 bulletin nul, 56 au nom de Madame Sylvie TORDO, 2 au nom de M Jean Marie TURCHI, 1 au nom de Mme Nathalie SOHYER et 1 au nom de M Erick MAREST, donnant 60 suffrages exprimés. La majorité absolue étant à 31 voix, **Madame Sylvie TORDO**, est proclamée élue 5^{ème} vice-présidente de la Communauté de Communes et immédiatement installée dans ses fonctions.

ELECTION DU 6^{ème} VICE-PRESIDENT

Sous la présidence de la nouvelle Présidente élue, Madame Véronique DURU il est procédé à l'élection du 6^{ème} vice

président. Il fait appel à candidatures. Seul M Marc WATHY, délégué titulaire de la commune de MOGUES fait acte de candidature. Il est procédé aux opérations de vote au scrutin secret.

Premier tour de scrutin :

68 bulletins ont été trouvés dans l'urne, dont 12 bulletins blancs, 1 bulletin nul, 53 au nom de M Marc WATHY, 1 au nom de M Jean Yves JONET et 1 au nom de Mme Anick DUFILS, donnant 55 suffrages exprimés.

La majorité absolue étant à 28 voix, **Monsieur Marc WATHY**, est proclamé élu 6^{ème} vice-président de la Communauté de Communes et immédiatement installé dans ses fonctions.

ELECTION DU 7^{ème} VICE-PRESIDENT

Sous la présidence de la nouvelle Présidente élue, Madame Véronique DURU, il est procédé à l'élection du 7^{ème} vice-président. Il fait appel à candidatures. Seul Monsieur Didier GIRO, délégué titulaire de la commune de MOUZON fait acte de candidature. Il est procédé aux opérations de vote au scrutin secret.

Premier tour de scrutin :

68 bulletins ont été trouvés dans l'urne, dont 6 bulletins blancs, aucun bulletin nul, 61 au nom de M Didier GIRO et 1 au nom de M Michel SABATIER, donnant 62 suffrages exprimés.

La majorité absolue étant à 32 voix, **Monsieur Didier GIRO**, est proclamé élu 7^{ème} vice-président de la Communauté de Communes et immédiatement installé dans ses fonctions.

ELECTION DU 8^{ème} VICE-PRESIDENT

Sous la présidence de la nouvelle Présidente élue, Madame Véronique DURU, il est procédé à l'élection du 8^{ème} vice-président. Il fait appel à candidatures. Seul M Jean Marie PIERRE, délégué titulaire de la commune de TETAIGNE, fait acte de candidature. Il est procédé aux opérations de vote au scrutin secret.

Premier tour de scrutin :

68 bulletins ont été trouvés dans l'urne, dont 2 bulletins blancs, 1 bulletin nul, 61 au nom de M Jean Marie PIERRE, 1 au nom de M Jean Yves JONET, 1 au nom de M Julien LALLEMENT, 1 au nom de Mme Dominique GERARD et 1 au nom de M Etienne MALCUIT, donnant 65 suffrages exprimés.

La majorité absolue étant à 33 voix, **M Jean Marie PIERRE**, est proclamé élu 8^{ème} vice-président de la Communauté de Communes et immédiatement installé dans ses fonctions.

ELECTION DU 9^{ème} VICE-PRESIDENT

Sous la présidence de la nouvelle Présidente élue, Madame Véronique DURU, il est procédé à l'élection du 9^{ème} vice-président. Il fait appel à candidatures. M Edouard VIZCAINO, délégué titulaire de la commune de CARIGNAN et M Franck SARTELET, délégué titulaire de la commune de ANGECOURT, ont fait acte de candidature. Il est procédé aux opérations de vote au scrutin secret.

Premier tour de scrutin :

68 bulletins ont été trouvés dans l'urne, dont 2 bulletins blancs, 1 bulletin nul, 36 au nom de M Edouard VIZCAINO et 29 au nom de M Franck SARTELET, donnant 65 suffrages exprimés.

La majorité absolue étant à 33 voix, **M Edouard VIZCAINO**, est proclamé élu 9^{ème} vice-président de la Communauté de Communes et immédiatement installé dans ses fonctions.

ELECTION DU 10^{ème} VICE-PRESIDENT

Sous la présidence de la nouvelle Présidente élue, Madame Véronique DURU, il est procédé à l'élection du 10^{ème} vice-président. Il fait appel à candidatures. Seul M William REBISZ, délégué titulaire de la commune de STONNE, fait acte de candidature. Il est procédé aux opérations de vote au scrutin secret.

Premier tour de scrutin :

68 bulletins ont été trouvés dans l'urne, dont 4 bulletins blancs, 1 bulletin nul, 61 au nom de M William REBISZ, 1 au nom de M Clément PANARD, 1 au nom de M Marc WATHY, donnant 63 suffrages exprimés.

La majorité absolue étant à 32 voix, **M William REBISZ**, est proclamé élu 10^{ème} vice-président de la Communauté de Communes et immédiatement installé dans ses fonctions.

ELECTION DU 1^{er} et du 2^{EME} MEMBRE DU BUREAU CONSEILLER DÉLÉGUÉ

Sous la présidence de la nouvelle Présidente élue, Madame Véronique DURU, il est procédé à l'élection des 1^{er} et 2^{ème} membres du bureau, conseillers délégués. Il fait appel à candidatures. Monsieur Jean Pierre AUBRIET délégué titulaire de la commune de DOUZY et Mme Stéphanie LEROY, déléguée titulaire de la commune de REMILLY AILLICOURT, sont seuls à faire acte de candidature

Premier tour de scrutin :

68 bulletins ont été trouvés dans l'urne, dont 4 bulletins blancs, 2 bulletins nuls, 61 au nom de M Jean Pierre AUBRIET et Mme Stéphanie LEROY, 1 au nom de Mme Annick DUFILS et M Etienne MALCUIT, donnant 62 suffrages exprimés.

La majorité absolue étant à 32 voix, **Monsieur Jean Pierre AUBRIET**, est proclamé élu 1^{er} membre du bureau non vice-

président de la Communauté de Communes et immédiatement installé dans ses fonctions.

La majorité absolue étant à 32 voix, **Mme Stéphanie LEROY**, est proclamée élue 2^{ème} membre du bureau non vice-présidente de la Communauté de Communes et immédiatement installée dans ses fonctions.

Délibération n°2026/46 Indemnités de fonctions pour les membres de l'exécutif. Le conseil à l'unanimité PREND ACTE que l'enveloppe maximale mensuelle est de 125 806,56€

Le conseil à l'unanimité a décidé de fixer les indemnités des élus de la communauté de communes, selon le tableau ci-dessous, à compter du 17 avril 2026.

Mandature - 2026 à 2032 - Barème applicable à compter du 1^{er} janvier 2026		
MANDATURE CCPL 2026-2032		
	Taux	Simulation brut /mois
PRESIDENT	48,75%	2 003,88 €
1er Vice-président	19,66%	808,00 €
2e Vice-président	19,66%	808,00 €
3e Vice-président	19,66%	808,00 €
4e Vice-président	19,66%	808,00 €
5e Vice-président	19,66%	808,00 €
6e Vice-président	19,66%	808,00 €
7e Vice-président	19,66%	808,00 €
8e Vice-président	19,66%	808,00 €
9e Vice-président	19,66%	808,00 €
10e Vice-président	19,66%	808,00 €
CC délégué	4,87%	200,00 €
CC délégué	4,87%	200,00 €

Les taux proposés donnent une enveloppe maximale de 125 806.56€, Les dépenses d'indemnités de fonction seront prises sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal de la communauté pour les exercices budgétaires du mandat 2026 à 2032 inclus.

Délibération n°2020/47 Délégation à la Présidente d'une partie des pouvoirs prévus par l'article L.5211-10 (CGCT). Le conseil a décidé à l'unanimité de déléguer à la présidente les pouvoirs suivants :

- 1) D'arrêter et modifier l'affectation des propriétés intercommunales utilisées par les services publics municipaux et de procéder à tous les actes de délimitation des propriétés intercommunales ;
- 2) De fixer, dans les limites déterminées par le conseil communautaire, les tarifs des droits de voirie, de stationnement, de dépôt temporaire sur les voies et autres lieux publics et, d'une manière générale, des droits prévus au profit de la communauté qui n'ont pas un caractère fiscal, dans la limite de 10.000 €, ces droits et tarifs pouvant, le cas échéant, faire l'objet de modulations résultant de l'utilisation de procédures dématérialisées
- 3) De procéder, dans les limites fixées par le conseil communautaire, à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget, et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts, y compris les opérations de couvertures des risques de taux et de change ainsi que de prendre les décisions mentionnées au III de l'article L. 1618-2 et au a de l'article L. 2221-5-1, sous réserve des dispositions du c de ce même article, et de passer à cet effet les actes nécessaires, les dispositions de cet alinéa s'appliqueront aux emprunts souscrits en euros et dans la limite de 4.000.000 €uros
- 4) De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;
- 5) De décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans;
- 6) De passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes ;
- 7) De créer, modifier ou supprimer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services intercommunaux ;
- 8) D'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;
- 9) De décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 30.000 euros et de biens immobiliers jusqu'à 30.000 euros.
- 10) De fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, huissiers de justice et experts ;
- 11) De fixer, dans les limites de l'estimation des services fiscaux (domaines), le montant des offres de la communauté de communes, à notifier aux expropriés et de répondre à leurs demandes ;

- 12) D'exercer, au nom de la communauté de communes, les droits de préemption définis par le code de l'urbanisme, que la communauté de communes en soit titulaire ou délégataire, de déléguer l'exercice de ces droits à l'occasion de l'aliénation d'un bien, aux communes membres de la communauté de communes, selon les dispositions prévues à l'article L. 211-2 ou au premier alinéa de l'article L. 213-3 de ce même code ;
- 13) D'intenter au nom de communauté de communes les actions en justice ou de défendre la communauté de communes dans les actions intentées contre elle, dans les cas définis par le conseil communautaire. Les dispositions de cet alinéa s'appliquent aux procédures en référé, aux actions en défense, au dépôt de plaintes et pour intenter en appel sur des procédures en cours.
- 14) De régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules intercommunaux dans la limite fixée par le conseil communautaire, à hauteur de 10.000 €;
- 15) De donner, en application de l'article L. 324-1 du code de l'urbanisme, l'avis de la communauté de communes préalablement aux opérations menées par un établissement public foncier local ;
- 16) De réaliser les lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par le conseil de communauté, les dispositions de cet alinéa s'appliqueront dans la limite de 3.000.000 €
- 17) D'exercer au nom de la communauté de commune le droit de priorité défini aux articles L. 240-1 à L. 240-3 du code de l'urbanisme ou de déléguer aux communes membres de la communauté de communes l'exercice de ce droit en application des mêmes articles ;
- 18) De prendre les décisions mentionnées aux articles L. 523-4 et L. 523-5 du code du patrimoine relatives à la réalisation de diagnostics d'archéologie préventive prescrits pour les opérations d'aménagement ou de travaux sur le territoire de la communauté de communes ;
- 19) D'autoriser, au nom de la communauté de communes, le renouvellement de l'adhésion aux associations dont elle est membre ;
- 20) De solliciter auprès de tout organisme financeur, dans tous les cas, l'attribution de subventions ;
- 21) De procéder, dans tous les cas, au dépôt des demandes d'autorisations d'urbanisme relatives à la démolition, à la transformation ou à l'édification des biens intercommunaux ;
- 22) D'ouvrir et d'organiser la participation du public par voie électronique prévue au I de l'article L. 123-19 du code de l'environnement.
- 23) De procéder au recrutement d'agents sur des emplois non permanents dans le cadre de besoins liés à un accroissement temporaire ou saisonnier d'activité (article 3 de la Loi n°84 – 53 du 26 janvier 1984 modifiée).

Le conseil précise que lors de chaque réunion de l'organe délibérant, la présidente rend compte des travaux du bureau et des attributions exercées par délégation de l'organe délibérant et qu'en cas d'empêchement de Madame la Présidente, les décisions prises sur le fondement de cette délégation de pouvoir pourront être signées par les vice-présidents dans l'ordre du tableau.

Délibération n°2020/48 48 Approbation de délégation de pouvoir au bureau communautaire de l'attribution des subventions des dispositifs de la collectivité. Le conseil approuve à la majorité moins 1 abstention la délégation au bureau communautaire de l'attribution des subventions inscrites au sein des dispositifs d'aides de la collectivité et ce pour la durée du mandat 2026-2032. Ladite délégation au bureau communautaire sera maintenue même en cas de modification des dispositifs déjà existants ou de création d'un nouveau dispositif. Le bureau communautaire sera tenu de présenter à chaque conseil la liste de subventions attribuées ;

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

Plus personne ne souhaitant la parole et l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23H45.

Fait le 22/04/2026, pour affichage en vertu de l'article L 2121-25 du CGCT

Certificat d'affichage :

Le Président soussigné certifie que la publication des dispositifs de délibérations figurant au présent procès-verbal a été effectuée par affichage à la Porte de la Communauté de Communes **le 22 avril 2026** et adressée pour affichage à chaque commune membre de la Communauté de Communes avec mention des voies et délais de recours, et de la possibilité de consulter le présent procès-verbal au siège de la Communauté de Communes ou auprès de chaque commune membre.

La Présidente
Véronique DURU



La secrétaire de séance
Catherine BRACONNIER

